

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

-----  
**SEANCE du 5 juin 2025**

Le cinq juin deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

**Présents votant (41)**

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence COURTOY, Benoit PETON, Jean-Noël DEVILLERS, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Sophie TARAN, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

**Ont donné pouvoir (7)**

Sylvie PHILIPPE à Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Francis THOMAS à Victor COULIN, David BALAUD à Raymond BILQUEZ, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Reynald GUYOT à Sophie TARAN, Hervé EPLE à Éric FRECHIN.

**Absents excusés (2)**

Luc GONDELBERG, Mickaël MUHLEMATTER.

**Absents non excusés (2)**

Arnaud CHOLLEY, Edith LUCIEN.

**DCC2025-45 Création d'un budget annexe « petite enfance »**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Considérant que dans le courant de l'année 2026, les trois micro-crèches communautaires de SAULX, CITERS et VILLERS-LÈS-LUXEUIL ouvriront leurs portes :

Il apparaît opportun de déterminer le coût réel du service de la petite enfance pour assurer une gestion transparente de cette compétence. En outre, les frais de fonctionnement du relais petite enfance seront intégrés à ce budget « petite enfance ».

Il est proposé au conseil communautaire de décider de :

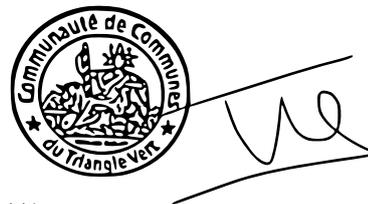
- créer au 1<sup>er</sup> janvier 2026 un budget annexe relatif à la compétence de la petite enfance qui sera dénommé budget «petite enfance » ;
- préciser que toutes les recettes et dépenses relatives au service de la petite enfance seront inscrites au sein ce budget annexe ;
- préciser que ce budget annexe adoptera la nomenclature comptable M57 ;
- charger le Président de signer tout document afférent à cette affaire.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.*

*(Abstention : Jean-Marie BRINGOUT)*

Fait à SAULX, le 5 juin 2025

Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état